



Syndicat Mixte
pour le SCoT
du Bassin de Vie
d'Avignon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 Mars 2011

Délibération n° 2011-08

Date de convocation : 18 Mars 2011
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 18
Suppléants : 3
Absents non remplacés : 13
Votants : 21

L'an deux mil onze, le 28 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M. ROGIER - M. BUIS - M. CORTADE - M. QUIOT - M. BRUN - M. RANDOULET
- M. MASSIAS - M. GUIN - M. COSTEPLANE - M. VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUEZE :

M. PEREZ - M. GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES

M. GUEDES - M. LANGLADE - M. ANASTASY - M. MANETTI - Mme BOUSQUET

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT

M. GROS - Mme LAFAURE - M. MARGAILLAN - M. STANZIONE

Secrétaire de séance : M. Louis COSTEPLANE

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Général du Gard

Rapporteur : M. Michel ANASTASY

Le rapporteur expose :

Le Conseil Général du Gard a accompagné jusqu'en 2008 le Syndicat Mixte porteur du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon à hauteur de 6,25 % de ses charges annuelles liées à l'élaboration du document.

Par délibération n° 2010-13 en date du 31 Mai 2010 le Conseil Général du Gard a été sollicité au titre des exercices 2009 et 2010.

Malheureusement, cette demande n'a pas été retenue.

Le chargé de la planification urbaine auprès du Pôle Aménagement du Territoire, contacté par le Directeur du Syndicat, a conseillé de renouveler une demande pour l'exercice 2011.

Les charges pouvant être prises en compte comprennent :

- Les frais d'étude,
- Les frais d'enquête publique,
- Les frais de publicité et de communication.
-

Pour 2011 le montant des dépenses estimées s'élève à **195 859,00 €**.

VU la délibération n° 2004-20 du 19 Avril 2004 lançant la procédure du SCoT et associant les partenaires publics,

VU la délibération approuvant le Budget Primitif du SMBVA pour l'exercice 2011,

Considérant que cette demande a été validée par le Bureau Syndical réuni le Lundi 14 Mars 2011,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE COMITE SYNDICAL,

- **SOLLICITE** le Conseil Général du Gard pour une subvention de **12 241,00 €** au titre de l'exercice 2011,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Vote du Comité : POUR : 21
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 05/04/2011

Pour extrait conforme
Le Président

Alain CORTADE

